HAUTEFORT
SAINT-AGNAN
Avec force et envie

ARRETE DU MAIRE 2025-060
Du 22 avril 2025

COMMUNE DE HAUTEFORT

Autorisation à titre exceptionnel d'ouverture d'un débit de boissons temporaire lors de l'animation du « Marché Gourmand Festif» organisée par La Brocante du Musée et La Brasserie du Chanoine Goumet, les 23 juillet 2025 et 13 août 2025, Place Jacques François à Hautefort 24390.

Monsieur le Maire de la Commune de Hautefort

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2212-2,
VU le code de la santé publique et notamment ses articles L 3335-1, L 3334-2 et L 3335-4,
VU l'arrêté préfectoral fixant les heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons,
VU la demande formulée le **20 mars 2025** par M. VIANNA Paul représentant de La Brasserie du Chanoine ;

ARRETE

ARTICLE 1 : A l'occasion de l'animation du « Marché Gourmand Festif » organisée par La Brocante du Musée et La Brasserie du Chanoine qui aura lieu à la salle des fêtes Place Jacques François à Hautefort, les 23 juillet 2025 et 13 août 2025, M. VIANNA Paul , représentant de La Brasserie du Chanoine est autorisé à vendre des boissons des groupes 1 et 3 à savoir :

- Boissons du premier groupe : les boissons sans alcool ou les jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1,2 degré d'alcool ;

- Boissons du troisième groupe : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1, 2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur.

ARTICLE 2 : Cette autorisation est limitée à 5 par an.

ARTICLE 3 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté et sera destinataire d'une ampliation ainsi que Monsieur le Préfet. La présente autorisation devra être présentée, sur demande, aux agents de l'autorité.

Fait à Hautefort, le 22 avril 2025

Le Maire,
Jean-Louis PUJOLS

MAIRIE DE HAUTEFORT
24390